

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ SAINT-LUDGER-DE-MILOT, **TENUE LE 1^{er} octobre
2012** À 20 HEURES, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL.

Sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté, sont présents les conseillers :

Louise Robert, Roger Milette, Yvon Bisson,
Chantale Arnold, Patrick Bouchard,

Formant quorum.

Absence non motivée : Sonia Patry

Mot de bienvenue de monsieur le maire et ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.
Il est 20 : 10 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Assermentation des élus – code d'éthique et déontologie;

Exempter la lecture du procès-verbal du mois de septembre 2012;

Adoption du procès-verbal de septembre 2012;

Approbation des comptes du mois de septembre 2012;

Dépôt du rapport financier et suivi budget en date du 31 août 2012;

Infos et suivis des représentants de comités;

Demandes de contributions financières :

a) Centre de Ressources et Promotions du Québec – "Affiche Enfant Retour Québec";

b) Maison des jeunes ;

c) Pièce de théâtre ;

Demandes d'appui ;

Correspondances et demandes diverses ;

Points remis de séances antérieures – suivi :

- Travaux de voirie ;
- Projet volet II – camping municipal;
- Projet élévateur;
- Travaux raccordement caisse Pop;

Installation internet bâtiments site récréotouristique du lac Serein;

Budget de la Régie incendie;

Adoption du règlement 06Z-2012;

Engagement d'une responsable pour le Centre internet;

Points divers :

a) Accepter offre de services ingénieur – mise à niveau ;

b) Contrat de voirie – conseiller juridique;

c) Modification résolution # 06-082011;

d) Comité d'embellissement – travaux bureau de poste ;

e) Avis de motion – règl. relatif aux pouvoirs et obligations add. du DG ;

f) Lumières de rue;

g) UMQ – Assurance collectives ;

Période de questions pour les contribuables ;

Clôture de la séance.

Sur proposition du conseiller Roger Milette,

01-102012

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

«D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item "points divers"»

Assermentation des élus

Considérant que les élus ont adopté un code d'éthique et de déontologie des élus en novembre 2011 selon la procédure établie par le MAMROT, mais qu'il y avait une obligation de procéder à une assermentation des élus quand à la prise de connaissance dudit code.

Considérant que les élus doivent prêter serment et affirmer se conformer à ce code, pour corriger la situation.

Les élus prêtent serment.

A l'exception de madame Sonia Patry qui est absente, elle devra le faire à l'ouverture de la prochaine séance ou elle sera présente.

Exempter la lecture du procès-verbal du mois de septembre 2012

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal a été remise au plus tard, la veille de la séance du Conseil à tous les membres ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal ;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Yvon Bisson,

02-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance du mois de septembre 2012 tenue le 10»

Adoption du procès-verbal de septembre 2012

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

03-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«D'adopter le procès-verbal de la séance du mois de septembre 2012, tenue le 10, tel que rédigé»

Approbaton des comptes du mois de septembre 2012

CONSIDÉRANT que le conseil municipal entérine l'achat de tables à pique-nique pour le camping municipal au coût de 1500 \$ qui sont financées par une aide financière de Promutuel du lac au Fjord (3000 \$) et dont la dépense est inscrite dans les déboursés du mois ;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Yvon Bisson,

04-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«D'approuver les déboursés du mois de septembre 2012, totalisant un montant de 81 766.91 \$»

Dépôt du rapport financier et suivi budget en date du 31 août 2012

La directrice générale remet une copie du rapport financier et du budget disponible aux membres du conseil. Lecture sommaire en a été faite en comité plénier précédent la séance.

Infos et suivis des représentants de comités

Nommer des représentants : CA de l'O.M.H. et bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que les membres du conseil doivent être nommés pour siéger sur divers comités ou sur un conseil d'administration d'organisme ;

CONSIDÉRANT que le conseiller Patrick Bouchard a demandé une modification à ses responsabilités de représentant sur le comité de la bibliothèque ;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Yvon Bisson,

05-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILERS PRÉSENTS

«Que le conseiller Patrick Bouchard soit nommé pour représenter la Municipalité Saint-Ludger-de-Milot sur le conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation (OMH) en remplacement de la conseillère Chantale Arnold.»

«Que la conseillère Chantale Arnold soit nommé pour représenter la Municipalité au sein du comité de la bibliothèque municipale en remplacement du conseiller Patrick Bouchard»

Demande de contributions financières

a) Centre de Ressources et Promotion du Québec –« Affiche Enfant Retour Québec »

Rép : Non, pas de disponibilité pour cette année

b) Maison des jeunes

CONSIDÉRANT que le comité de la *Maison des jeunes* fait une campagne de financement afin d'offrir de belles activités pour les jeunes de Milot ;

CONSIDÉRANT qu'il organise un bingo pour aller chercher des fonds pour assurer l'opération et la gestion de la *Maison des jeunes* ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Louise Robert,

06-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILERS PRÉSENTS

«Que le conseil municipal accorde une aide financière de 150 \$ à la Maison des jeunes de Milot pour leur campagne de financement 2013»

c) Pièce de théâtre

Madame Patricia Bergeron est venue présenter un projet de pièces de théâtre d'été d'allure souper-spectacle. Cette pièce demande du financement pour les décors, l'éclairage, le son, les costumes, la publicité, etc. Un budget d'environ 4 000\$ est prévu pour le projet. Le comité prévoit des représentations pour le mois d'août 2013. Il aimerait une réponse rapide afin de préparer et organiser cette activité.

Le conseil municipal demande que lui soit transmis un budget, dans lequel sont inscrites toutes les dépenses prévues afin de pouvoir prendre une décision éclairée dans ce dossier. Les membres du Conseil trouvent l'idée intéressante mais elle doit être appuyée par plus de documentation pour permettre une décision.

Demande d'appui

Aucune demande reçue.

Correspondance et demandes diverses

La secrétaire-trésorière mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seul les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.

Le conseil prend en considération les demandes de deux citoyens qui vivent une problématique d'accumulation d'eau dans leur entrée privée suite aux travaux réalisés sur la rue Gaudreault. Les travaux correctifs seront réalisés d'ici novembre 2012.

Points remis de séances antérieures:

Travaux de voirie- asphalte

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des travaux d'asphaltage estimé par l'inspecteur municipal lors du plénier du 17 septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles normes en matière d'appels d'offre et de contrats municipaux sont plus exigeantes et demandent une rédaction plus complexe ;

CONSIDÉRANT que la directrice générale désire consulter le conseiller juridique avant de rédiger des appels d'offres ;

CONSIDÉRANT que la température froide arrive à grands pas et que les délais pour les plus gros travaux seraient très serrés ;

CONSIDÉRANT que les travaux de réparation de la chaussée suite aux réparations effectuées par l'inspecteur municipal aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts sont prioritaires ;

CONSIDÉRANT que les autres travaux seront pris en compte lors de l'élaboration du prochain budget afin d'être inclus dans une planification ;

CONSIDÉRANT la problématique d'accumulation d'eau à deux endroits sur la rue Gaudreault, les travaux de correction seront également réalisés ;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Yvon Bisson,

07-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux de pose d'enrobé bitumineux pour la rue Pedneault, le coin Gagnon-Pedneault, la réparation de la Caisse populaire et la pose de drain à la patinoire, le tout estimé à 8700.\$ taxes en sus. Ainsi qu'un ajout sur la rue Gaudreault pour corriger la problématique du 771.»

Projet volet II- camping municipal

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a présenté un projet d'agrandissement et d'amélioration du camping municipal dans le cadre du programme volet II auprès de la MRC Lac-St-Jean-Est;

CONSIDÉRANT que la MRC nous a mentionné que les travaux relatifs à l'aqueduc, l'égout et l'électricité pour les campings étaient non admissibles à l'aide financière ;

CONSIDÉRANT que nous avons modifié notre demande pour y intégrer plus d'aménagement des terrains et de retirer les coûts relatifs à l'électricité et l'eau potable ainsi que ceux pour l'éclairage du site ;

CONSIDÉRANT la problématique d'accumulation d'eau à deux endroits sur la rue Gaudreault, les travaux de corrections seront également réalisés ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire faire une partie des travaux d'électricité et d'eau potable et qu'il en assumera les coûts à lui seul ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Louise Robert,

08-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le conseil municipal autorise la directrice général a procédé aux travaux d'aménagement de terrain du camping municipal pour un budget de 33 400.\$ dont le financement est assuré par une aide financière de 30 000.\$ et par le fonds d'administration pour 3 400.\$ »

«Que le conseil municipal autorise les travaux pour l'ajout d'électricité et d'eau potable pour une partie des terrains allouant un budget maximal de 10 000\$, financé à même le fonds de roulement»

Projet élévateur

Remis à une séance ultérieure

Travaux de raccordement de la caisse pop

Les travaux sont presque terminés.

Remis à une séance ultérieure.

Travaux Lac St-Ludger

CONSIDÉRANT que plusieurs demandes des citoyens du lac St-Ludger ont été faites pour réparer le chemin afin d'éviter les désagréments occasionnés par la fonte des neiges;

CONSIDÉRANT que le conseil s'est engagé à faire les travaux afin d'éviter les problèmes du printemps ;

CONSIDÉRANT qu'un budget de 15 000 \$ est prévu pour des travaux de ce secteur ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Louise Robert,

09-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le conseil municipal autorise la réalisation d'une partie des travaux cette année pour un budget maximal de 15 000\$, la dépense est financée à même le surplus cumulé»

Installation internet bâtiment récréotouristique du lac Serein

CONSIDÉRANT que monsieur Dany Gravel a organisé un rasothon pour un jeune de Milot atteint d'un cancer ;

CONSIDÉRANT que le jeune homme ne peut assister à l'événement étant donné qu'il est en traitement à l'hôpital, une demande a été adressée à Digicom pour qu'il installe des équipements temporaire au bâtiment de la CDE afin de lui permettre d'assister en direct à l'évènement, ce qui représente une commandite de 2 000\$;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de Digicom a contacté la directrice générale afin d'offrir l'installation permanente des équipements pour le service internet moyennant une contribution de 1000 \$ de la Municipalité et 350\$ pour le raccordement au bâtiment d'accueil;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Chantale Arnold,

10-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le conseil municipal autorise un montant de 1 350 \$ pour l'installation du service internet aux bâtiments récréotouristiques du lac Serein»

Budget de la Régie incendie

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale service incendie secteur Nord, nous a transmis le budget 2013 au montant global de 325 441\$;

CONSIDÉRANT que notre quote-part se maintient sensiblement au même pourcentage qu'en 2012 (8.33%) présentant une légère baisse de 0.46% soit 7.87% ;

CONSIDÉRANT que pour la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot la quote-part se chiffre à 26 265\$ pour l'année 2013 ;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

11-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le conseil municipal adopte le budget de la Régie intermunicipale, service incendie du secteur Nord et assume sa quote-part au montant de 26 265\$ pour l'année 2013»

Adoption du règlement 06Z-2012

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le règlement 06Z-2012, modifiant le règlement de zonage numéro 02-2006 en vue d'autoriser les usages d'hébergement touristique dans le secteur du lac Serein ;

CONSIDÉRANT le règlement 06Z-2012 a été lu et commenté par les membres du Conseil ;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu et qu'il n'y a eu aucun commentaire ou objection de la part des contribuables présents ;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Roger Milette,

12-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le conseil municipal adopte le règlement 06Z-2012 modifiant le règlement de zonage numéro 02-2006 et ses amendements en vigueur d'autoriser l'usage d'hébergement touristique dans la zone 18-R»

Engagement d'une responsable pour le Centre internet

CONSIDÉRANT que madame Karine Boutot a démontré son intérêt pour occuper le poste de responsable de la gestion du Centre internet ;

CONSIDÉRANT que madame Boutot connaît bien le centre et la bibliothèque, car elle est depuis au moins cinq ans responsable de la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT qu'elle en mesure de donner des formations pour débutant, qu'elle est très motivée à organiser des activités et des formations pour obtenir de l'achalandage ;

CONSIDÉRANT qu'elle est disponible à suivre des formations pour se perfectionner afin de pouvoir fournir plus de services à la communauté ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Chantale Arnold

13-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le conseil municipal procède à l'engagement de madame Karine Boutot à titre de responsable et technicienne du centre internet pour 10 heures par semaine au tarif horaire de 10\$ et ce pour une période de 8 mois»

Points divers :

a) Accepter offre de services ingénieur – mise à niveau

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire élaborer un plan d'exécution du projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable afin d'identifier les travaux prioritaires dans l'utilisation des programmes de la taxe sur l'essence et de la convention du Québec (T.E.C.Q.) ;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une offre de service de Cegertec Worley Parsons;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

14-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le conseil municipal mandate Cegertec Worley Parsons pour élaborer un plan d'exécution du projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable pour une somme de 20 463\$ taxes en sus. »

b) Contrat de voirie - conseiller juridique

CONSIDÉRANT qu'une révisions du cahier de charges doit être faite ainsi qu'une modification majeure à l'appel d'offre afin d'inclure les nouvelles normes et obligations requises par le MAMROT;

CONSIDÉRANT que les appels d'offres des trois contrats d'entretien des chemins pour l'été et pour l'hiver ainsi que des cours municipales sont à renouveler à courte échéance ;

CONSIDÉRANT la complexité de la rédaction des appels d'offres et des contrats suite à l'ajout de plusieurs normes relatives au Code Municipal, à la déontologie, aux appels d'offres et contrats ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Louise Robert,

15-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que la Municipalité Saint-Ludger-de-Milot autorise la directrice générale à prendre une consultation auprès de notre conseiller juridique pour la rédaction des appels d'offres et des contrats pour les travaux de voirie dont l'entretien des chemins et cours municipaux»

c) Modification de la résolution #06-082011

CONSIDÉRANT que suite à la vérification et à l'obtention d'un crédit supplémentaire à l'estimé prévu pour les travaux du PRECO et ceux de l'asphaltage supplémentaire de la rue Gaudreault et Lévesque, les frais sont moindre que prévus ;

CONSIDÉRANT que les affectations doivent être modifiées pour en tenir compte ;

EN CE SENS, Sur proposition du conseiller Roger Milette,

16-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le conseil municipal modifie la résolution 06-082011 en annulant les affectations du troisième paragraphe soit : 25 000\$ affecté au fonds local pour les voies publiques et 20 000\$ affecté au surplus cumulé et en modifiant comme suit les paragraphes 1 et 2 :

- Que les travaux supplémentaires d'asphalte de l'avenue Levesque soient financés à même le solde disponible du règlement d'emprunt 02-2002 et 02-2002.1 soit la somme de 31 886\$
- Que le fonds de roulement soit affecté au financement des travaux du prolongement de l'asphaltage de l'avenue Gaudreault incluant les honoraires professionnels pour une somme 35 454.42\$»

d) Comité d'embellissement – travaux bureau de poste

CONSIDÉRANT que le comité d'embellissement de Milot a fait de la sensibilisation auprès des entreprises, commerces et population ;

CONSIDÉRANT que suite à cela, le comité à réaliser des travaux d'aménagement paysager en collaboration avec la Fabrique, Marché Milot et la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Société Canadienne des Postes est en accord pour la réalisation d'un aménagement paysager en deux phases en collaboration avec le comité d'embellissement ;

CONSIDÉRANT que le comité agit pour la Municipalité et agira à titre de maître d'œuvre pour la réalisation des travaux, qu'une partie des travaux sera réalisés en 2012 et l'autre en 2013;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Yvon Bisson,

17-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le conseil municipal autorise l'exécution des travaux d'aménagement paysager pour le bureau de poste par le comité d'embellissement de Milot,

un montant de 500\$ pour l'année 2012. Le coût des travaux sera facturé à la Société Canadienne des postes»

e) Avis de motion – règl. relatif aux pouvoirs et obligations add. du DG

Le conseiller Patrick Bouchard, donne avis de motion de la présentation lors de la séance du Conseil du 5 novembre 2012, du règlement #06-2012 relatif aux pouvoirs et obligations additionnelles de la directrice générale, qui sera présenté pour adoption.

Patrick Bouchard, conseiller

f) Lumières de rue

CONSIDÉRANT que plusieurs demandes de lumières ont été faites par les citoyens ;

CONSIDÉRANT qu'une demande à Hydro-Québec doit être adressée pour l'installation de nouvelles lumières ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Chantale Arnold,

18-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le conseil municipal autorise la directrice générale à faire les démarches auprès d'Hydro-Québec pour l'installation de lumières de rue afin d'obtenir les coûts reliés. Un budget de 2 000\$ taxes en sus est retenu.»

g) UMQ – Assurances collectives

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Ludger-de-Milot a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux ;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'automne 2012 ;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

19-102012

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

«Que le conseil municipal confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en matière d'assurances collectives pour les employés municipaux et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat»

«Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans»

«Que la Municipalité s’engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé»

«Que la Municipalité s’engage à payer à l’UMQ des frais de gestion de 1% des primes totales versées par la municipalité»

Période de questions pour les contribuables

Aucune question

20-102012.

Clôture de la séance

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Louise Robert. Il est 21 h 10.

Rita Ouellet

Rita Ouellet, cga, Dir. Gén. sec. trésorière

Marc Laliberté

Marc Laliberté, maire

«Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (3) du Code municipal»